



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE,
DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT

Conseil Général de l'alimentation,
de l'agriculture et des espaces
ruraux

François GERSTER
Coordonnateur ministériel
du plan de développement durable
de l'apiculture

Madame Marie France Roux
Porte parole de la FFAP

C/O Guillermo Wolf
42 rue des Carmes
49100 Angers

Paris le 6 juin 2016

Objet : votre courrier du 17 mai 2016

Vous m'avez adressé un courrier relatif aux difficultés de commercialisation du miel récolté en 2015 par les apiculteurs adhérents de votre organisation. Vous soulignez qu'après une année de faible production en 2014, la production de miel s'est considérablement améliorée en France en 2015. Le chiffre de production annuelle de 18000 tonnes que vous mentionnez dans votre lettre est d'ailleurs sans doute sous estimé, l'observatoire de la production de miel mis en place par FranceAgriMer établit en effet la production 2015 à 20000 tonnes.

Comme vous le notez la consommation de miel ne s'est pas infléchie en France et nous avons toutes les raisons de nous en féliciter. L'offre de miel de France étant insuffisante les acteurs du conditionnement et de la distribution ont du prendre des positions sur les marchés extérieurs pour compenser le déficit de production. Vous demandez une régulation du marché qui permettrait d'adapter avec plus de souplesse les volumes de la demande et de l'offre de la production nationale ; c'est tout l'objet du projet de création de la structure interprofessionnelle que le Ministre appelle de ses vœux. En effet un accord interprofessionnel entre les trois familles professionnelles (producteurs, conditionneurs, distributeurs) pourrait être de nature à gérer les à-coups de variation de tonnages produits annuellement dans les différentes catégories de miel et d'améliorer la transparence et la fluidité du marché que vous souhaitez.

De même la valorisation des miels français, les règles d'identification des différents miels sont des dossiers qui concernent l'Interprofession. Une fois ces règles établies il est bien évidemment aussi de la responsabilité des pouvoirs publics de lutter contre les fraudes.

Je vous prie de recevoir, Madame, mes sincères salutations.

François Gerster
Inspecteur général
de santé publique vétérinaire